

par
**Marion
 PUISSANT**



25 & 26 mai 2023
 Centre social
 François Marchetti
 Paese Novu - BASTIA



Les responsabilités juridiques des directeurs d'ESMS



PRE-REQUIS :

Travaillant dans le
 médico-social

PUBLIC CONCERNÉ :

Directeurs, adjoints,
 chefs de service.

DURÉE :
 14 heures
 2 journées

TARIF :
 460 €
 la session/personne

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
- Opérer une meilleure gestion des risques et prévenir les risques contentieux
- Mesurer l'impact juridique de l'exercice de la fonction de directeur
- Assurer une prise en charge de qualité des personnes accueillies

MOYENS TECHNIQUES ET MOYENS D'ÉVALUATION

- Support power point
- Questionnaires d'évaluation des connaissances en début et fin de formation
- Cas pratiques et mises en situation

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Remis en support papier ou
 électronique.

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de présence

DELAI D'ACCÈS

8 jours

**25 & 26
mai
2023**



**Centre social
François Marchetti
Paese Novu - BASTIA**

Formatrice : Marion PUISSANT

Avocate en droit public, sanitaire, social et médico-social et des droits des personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

- Présentation des participants, des attentes, des objectifs et du déroulé de la formation
- Les grands principes de responsabilité en droit français
 - Les différents types de responsabilités en droit français (civile contractuelle et extracontractuelle, pénales, administratives et disciplinaires/déontologiques).
 - Les conséquences sur l'organisation du système juridique français.
 - L'importance des recommandations professionnelles dans l'appréciation des responsabilités.
- La responsabilité civile
 - Les différents cas de responsabilité civile : le fait personnel, le fait d'autrui, le fait des choses.
 - L'identification de la source de l'engagement de la responsabilité (l'importance du contrat en ESSMS).
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité (une faute, un préjudice, un lien de causalité).
 - Les causes exonératoires de responsabilité.
 - Responsabilité personnelle du professionnel notamment s'il est salarié, responsabilité de l'établissement et responsabilité de l'organisme gestionnaires, faute de service et faute détachable du service.
 - Le cas de la responsabilité des biens pour les personnes majeures hébergées en ESSMS.
 - La responsabilité contractuelle du fait d'autrui.
 - La réparation du dommage.
- La responsabilité pénale
 - Les différences entre les fautes intentionnelles et non intentionnelles.
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité du professionnel (auteur, complice).
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité de la personne morale employeur.
 - L'impact des délégations.
- La responsabilité disciplinaire
 - Les professionnels concernés.
 - Les enjeux et les conséquences.
- Cartographie et analyse des principales fautes susceptibles d'être commises au regard des critères d'appréciation actuellement mis en avant par la jurisprudence
 - Les fautes de négligence, défaut de surveillance etc.
 - Les imprudences.
 - Les prescriptions et actes de soins non conformes.
 - Les inattentions fautives.
 - Les infections nosocomiales, les risques de contamination.
 - Les contentions physiques.
 - Les situations délicates : la fin de vie ; la décision de limitation ou d'arrêt de tout traitement : rôle de l'équipe de soins.
 - La maltraitance.
 - Les infractions financières.
- Réflexion sur les aides et réponses institutionnelles pouvant être proposées
 - Procédures et protocoles de signalement des actes de maltraitance.
 - Groupe d'analyse des pratiques.
 - Sollicitation et mobilisation des acteurs (administrations, ARS, département) pour l'obtention de moyens adéquats.
 - Diffusion des outils de la loi de 2002.